



MAIRIE DE
**St Laurent
des Arbres**

ARRÊTÉ DU MAIRE N°014/2023-5.3

**OBJET : Désignation de la présidence de la commission extra-municipale
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Le Maire de la commune de SAINT LAURENT DES ARBRES,

Vu l'article L2143-2 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°032-2021 du 29 juin 2021 relative à la création de comités consultatifs ;

Vu l'arrêté N°010-2023 donnant délégation au sixième adjoint ;

ARRETE

Article 1 - Stéphanie MARCEAU 6ème Adjointe déléguée à l'attractivité économique et à la communication est désignée à la présidence de la commission DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

**SAINT LAURENT DES ARBRES,
Le 31/01/2023.**

Le Maire

Sylvie BARRIEU VIGNAL

